



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Clothing and Textiles Division / Division des  
vêtements et des textiles  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
6A2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> CHEMISES ET PANTALONS, ÉQUIPAGE HEL	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-141024/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-141024	<b>Date</b> 2016-08-31
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PR-760-71217	
<b>File No. - N° de dossier</b> pr760.W8486-141024	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-09-29</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Richard, Josette	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pr760
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 462-4128 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 006

Le but de cette modification est de répondre aux questions de soumissionnaires potentiels. Cette modification vise également à modifier certaines informations dans la Partie 6 au paragraphe 6.20 et 6.21, en lien avec les exigences relatives à la pré-production et à la production.

### QUESTION 12 :

- A) Nous aimerions avoir certaines précisions à propos du « Modèle réglementaire – DSSPM 251-15(P) », car il est différent de ce qui était exigé précédemment dans l'invitation à soumissionner d'origine. Dans l'invitation à soumissionner W8486-141024/A, on nous demandait d'acheter un échantillon de couleur (conformément à la page 4/11, annexe F – 3.5.2 Exigences de couleur pour le vert force aérienne : FED-STD-595C puce de couleur no 34082). Nous avons apporté l'échantillon de couleur avec nous lors de notre visite, et il ne correspond pas au « Modèle réglementaire – DSSPM 251-15(P) ». Nous aimerions savoir quelle couleur est acceptable, ou si les deux couleurs sont acceptables.

#### RÉPONSE:

La couleur requise est indiquée dans la spécification sur le tissu comprise dans les données techniques applicables à la présente invitation à soumissionner. Les soumissionnaires doivent noter que la spécification renvoie à un modèle réglementaire de tissu pour l'exigence relative à la couleur, et qu'il n'y a aucun renvoi à un échantillon de couleur de norme FED-STD dans les données techniques relatives à cette exigence.

- B) Nous aurions aussi besoin de 45 à 60 jours supplémentaires pour avoir notamment les fibres, le fil, le tissage, la teinture et le fini qui conviennent selon ce qui est accepté ou non. Le temps requis pourrait être plus long s'il n'est pas possible d'obtenir les fibres des fournisseurs.

#### RÉPONSE :

La demande de prolongation de 45 à 60 jours est refusée. Cependant, une prolongation de deux (2) semaines a été accordée. Veuillez vous référer à la modification 005 à la présente demande de proposition.

## À LA PARTIE 6 : CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

**Veillez modifier l'information suivante:**

- 1) Au paragraphe 6.20, Échantillons de pré-production, supprimez l'article 2. Section (a), sous-section i. tel que spécifié ci-dessous:**

- (a) Les résultats d'essais suivants doivent également accompagner les échantillons de pré-productions:
- i. Échantillon de tissu: Résultats d'essais complet selon les spécifications identifiées à l'annexe F, de l'échantillon de tissu du lot de la première série qui doit être utilisé pour la production du vêtement, en vue de l'acceptation dans les 45 jours civils suivant la date d'attribution du contrat à moins d'avis contraire du responsable technique.

**Remplacez par:**

- (a) Les résultats d'essais suivants doivent également accompagner chaque échantillons de pré-production du tissu (Vert Aviation et Havane) :
- i. Échantillon de tissu: Résultats d'essais complet selon toutes les spécifications identifiées à l'annexe F, des échantillons de tissu du lot de la première série qui doit être utilisé pour la production du vêtement, en vue de l'acceptation dans les 45 jours civils suivant la date d'attribution du contrat à moins d'avis contraire du responsable technique.

**2) Au paragraphe 6.21, Exigences relatives à la production, supprimez les articles 1) et 2) suivantes :**

1. L'Entrepreneur doit soumettre un rapport sur les résultats complets des essais effectués conformément au document à l'annexe F, pour chaque nouveau lot produit de tissu utilisé pour la production de vêtement.
2. L'Entrepreneur doit soumettre un échantillon de tissu pleine largeur d'un (1) mètre pour chaque nouveau lot de tissus produit

**Remplacez par:**

1. Pour chaque 10,000 mètres de production de tissu qui sera utilisés pour la production de vêtement, il faut soumettre un échantillon de tissu pleine largeur d'un (1) mètre.
2. Pour chaque 10,000 mètres de production de tissu qui sera utilisés dans la production de vêtement, il faut présenter un rapport sur les résultats complets des essais effectués conformément au la spécification DSSPM 2-2-80-217 (Annexe F) dans sa totalité.

**3) Au Paragraphe 6.21, immédiatement après l'article 4), insérez:**

**NOTE :** Lorsqu'un échantillon de tissu est nécessaire, il doit être clairement identifié et être traçable aux lots de production. Lorsque c'est prescrit, l'entrepreneur doit pouvoir fournir la documentation d'assurance de la qualité garantissant que les résultats des essais présentés ont été obtenus avec le tissu provenant du même lot de production que l'échantillon soumis. De même, le certificat de conformité doit référencer et être applicable à chaque échantillon présenté pour évaluation.

**Toutes les autres termes et modalités demeurent inchangés.**